

nous sommes considérés comme faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Dans les 17 dernières rondes d'invitations du MIFI (entre mai 2022 et mai 2023), deux d'entre elles avaient comme seul critère de détenir une validation d'emploi permanent hors CMM. Aussi, parmi les sept rondes qui ne ciblaient pas une profession en particulier (CNP), cinq d'entre elles favorisaient ces mêmes détenteurs, ce qui laissait **2 rondes d'invitations sur 17** sans aucun critère de profession ou de validation d'emploi hors CMM.

Invitations PRTQ 2022-2023

| Date | # Invités | Liste de CNP dans les critères | Pointage | Complément d'information |
|------------|-----------|--|----------|---|
| 04-05-2023 | 802 | TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education | 575 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 20-04-2023 | 1020 | | 598 + | Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM |
| 30-03-2023 | 587 | TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education | 576 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 16-03-2023 | 619 | TI/Génie/Jeux vidéos/Santé/Education | 578 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 02-03-2023 | 1017 | | 589 + | Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM |
| 16-02-2023 | 808 | TI/Génie/Santé/Éducation/6221/Jeux vidéos(5223/5241) | 583 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 09-02-2023 | 1011 | | 619 + | Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM |
| 15-12-2022 | 1047 | TI/Génie/Santé/Éducation/5223/6221 | 571 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 08-12-2022 | 517 | | 591 + | Pointage égal ou supérieur à 591 ou détenait une OEV à l'extérieur de la CMM |
| 01-12-2022 | 513 | TI/Génie/Santé/Éducation/6221 | 589 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 24-11-2022 | 998 | | 603 + | Pointage égal ou supérieur à 603 ou détenait une OEV à l'extérieur de la CMM |
| 29-09-2022 | 1195 | | 597 + | |
| 15-09-2022 | 1009 | TI/Génie/Santé/Éducation/5223/5241 | 563 + | Ces invitations s'adressaient aussi aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 08-09-2022 | 1202 | | 620 + | |
| 11-08-2022 | 58 | | | Ces invitations s'adressaient aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| 07-07-2022 | 348 | TI/Génie/Santé/Jeux vidéos(5223/5241) | 624 + | Combinaison CNP/Pointage ou détenaient une OEV à l'extérieur de la CMM. |
| 05-05-2022 | 30 | | | Ces invitations s'adressaient aux personnes répondant au critère suivant : elles détenaient une offre d'emploi validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. |
| | | OEV hors CMM comme seul critère | | |
| | | Aucune exigence de CNP | | |

Il est primordial que le système d'immigration puisse être agile et évoluer selon le contexte du marché du travail pour s'arrimer le plus possible à la réalité de chacune des régions. Les travailleurs étrangers de Laval **qui détiennent une offre d'emploi validée** devraient bénéficier des mêmes opportunités que ceux des autres régions.

Notre expérience en la matière sur le terrain démontre que les dédales administratifs et les délais pour l'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ) du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) ont découragé plusieurs travailleurs étrangers temporaires. Ceux-ci ont finalement quitté le Québec, pour d'autres provinces canadiennes comme l'Ontario, ou pour l'Europe. Le système Entrée Express du gouvernement fédéral leur faisant miroiter l'obtention de la résidence permanente dans un délai de 6 mois est très séduisant pour ces candidats. Cela soulève la question de la rétention des travailleurs qualifiés et des moyens à mettre en œuvre pour rendre le système administratif beaucoup plus efficient.

Orientation 2 : Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec;
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec;
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleurs étrangers temporaires ;
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec le milieu entrepreneurial.

La Ville de Laval salue l'orientation gouvernementale à l'effet de consacrer des efforts importants pour soutenir l'apprentissage du français et surtout accroître l'offre de services qui selon plusieurs acteurs sur le terrain, n'est pas suffisante. La nouvelle structure Francisation Québec est un pas dans la bonne direction pour atteindre cet objectif. Toutefois, nous émettons quelques réserves quant au souhait d'augmenter la connaissance du français chez les travailleurs temporaires, pour les mêmes raisons qui ont été précédemment mentionnées.

Les données de la région de Laval sur les services de francisation et d'intégration tirées du Cahier de consultation recueil de statistiques sur l'immigration au Québec nous montrent qu'entre avril 2021 et mars 2022, 2 689 personnes, soit 7,7 % ont participé à un cours de français (excluant la francisation en ligne). De ce nombre, 1342 (10%) ont pris des cours à temps complet et 1 422 (6,3%) à temps partiel. Il serait souhaitable d'envisager la réalisation des mesures A, B, C, D et de soutenir les différentes initiatives d'apprentissage du français mis en place par d'autres partenaires communautaires et/ou institutionnels en complémentarité avec l'offre de cours de Francisation Québec. Les différents programmes de financement offerts par le MIFI devraient donc accompagner ces initiatives.

Orientation 3 : Sélection québécoise

Scénario 1 : Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec ;

Scénario 2 : Maintenir la part des personnes sélectionnées par le Québec à 72% sur l'ensemble de la période

Le document d'orientation soulève la question de la sélection effectuée par le Québec et déplore le fait que celui-ci ne peut établir ses propres critères de sélection dans les autres catégories et sous-catégories d'immigration, soit pour les réfugiés reconnus sur place et les personnes admises dans le cadre du regroupement familial. Rappelons que ces deux catégories sont de nature humanitaire et que le regroupement familial ne peut que renforcer et faciliter l'intégration des personnes déjà installées.

Orientation 4 : L'importance de l'immigration économique

Scénario 1 : Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration;

Scénario 2 : Maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration sur l'ensemble de la période

L'immigration économique demeure un axe central de la politique d'immigration du Québec. La Ville de Laval est **en accord avec le scénario 1**, soit une augmentation de la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration, afin de faire face aux défis actuels. En haussant les niveaux d'immigration pour atteindre 60 000 en 2027, la part de l'immigration économique augmentera proportionnellement. Comme déjà mentionné dans les données concernant les catégories d'admission, près de la moitié des personnes immigrantes à Laval (49,7%), soit 56 210 personnes l'ont été en tant qu'«Immigrant économique ». Toutefois, cette augmentation de la part de l'immigration économique ne doit pas être réalisée au détriment de l'engagement du Québec à poursuivre sa tradition humanitaire dans la sélection des réfugiés à l'étranger et dans la poursuite de la réunification des familles.

Orientation 5 : Une immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.

Cette orientation est tout à fait justifiée et répond aux préoccupations déjà exprimées par la Ville de Laval. Sa population est vieillissante et le bilan démographique, on l'a vu, doit reprendre de la vigueur. C'est le cas pour l'ensemble du Québec. Lorsqu'on regarde les données du recensement de Statistique Canada concernant l'âge à l'immigration, on s'aperçoit que 92,4% des personnes immigrantes à Laval avaient moins de 45 ans au moment de l'immigration et 46,6% moins de 24 ans.

L'arrivée d'une immigration constituée de jeunes, notamment de jeunes familles, contribuera au rajeunissement de la population tout en réduisant le rapport de dépendance démographique.

Les étudiants internationaux constituent depuis longtemps une clientèle convoitée par les grandes villes et les acteurs économiques rivalisent d'ingéniosité pour les attirer et les retenir. A l'heure où les villes sont encouragées à réaliser sur leur territoire, des projets d'envergure en innovation, en recherche et développement, de concert avec notamment les universités, il est essentiel qu'elles puissent compter sur une main-d'œuvre qualifiée et des talents issus de tous les horizons. La Ville de Laval réitère l'importance de faciliter l'établissement permanent des étudiants étrangers au Québec.

Orientation 6 : Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la contribution du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.

C'est un souhait depuis longtemps exprimé par la Ville de Laval. La réduction des délais d'obtention de la résidente permanente est primordiale pour faciliter l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée. L'objectif est ambitieux, mais nous encourageons le gouvernement à poursuivre assidument ses efforts avec l'IRCC pour que ce dernier traite les demandes dans un délai maximal de 12 mois. L'atteinte de cet objectif aurait un impact significatif pour répondre aux besoins du marché du travail lavallois.

Dans la course à l'attraction des meilleurs talents stratégiques, le Québec rivalise non seulement avec le reste du Canada, mais également avec plusieurs autres pays. Afin d'être plus concurrentiel et attirant, le Québec doit se doter d'un modèle de sélection performant avec un processus administratif simple et efficace et des délais de traitements améliorés.

Orientation 7 : Les besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

La Ville de Laval encourage fortement le gouvernement dans cette direction. Comme il a été mentionné précédemment, l'ajout de plusieurs professions sur la liste des professions admissibles au traitement simplifié en mai 2022 a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par les employeurs lavallois. Surtout en ce qui concerne les postes moins qualifiés correspondants à la catégorie de *Formation, études, expérience et responsabilités* (FÉER). Au-delà du réseau régional mis en place par le MIFI en complémentarité avec Service Québec pour les services d'intégration sur le marché du travail, il serait souhaitable que le MIFI puisse soutenir plus activement les initiatives des partenaires communautaires et institutionnels en matière d'employabilité et d'intégration d'emploi. Les programmes actuels du MIFI, notamment le PAC est assez limitatif à cet égard, ne soutenant pas les projets d'accompagnement et d'intégration en emploi.

Nous réitérons l'importance de ne pas minimiser l'impact de la pénurie de main-d'œuvre à Laval. Dans la poursuite des efforts au cours de la période 2024-2027 pour bonifier certaines mesures et augmenter la proportion de personnes immigrantes qui répondent aux besoins des employeurs et entreprises, Laval veut être considérée comme une région à part entière, au même titre que les autres régions du Québec et ne pas être exclue d'opportunités par son statut de ville faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Orientation 8 : Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

Tous s'entendent depuis des années sur l'existence de la problématique de non-reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger. Il est temps que des moyens efficaces soient mis en œuvre pour que les efforts investis pour retenir les nouveaux arrivants soient équivalents à ceux investis pour les attirer afin de contribuer au développement du Québec.

Les procédures requises pour la reconnaissance des acquis peuvent s'étirer dans le temps et être lourdes administrativement, en plus d'impliquer la reprise de nombreux cours dans une institution d'enseignement. Ces éléments continuent de ralentir l'intégration de ces travailleurs au marché du travail. Rappelons que la problématique reste entière pour tous ceux et celles qui sont confrontés depuis des années à la déqualification.

Orientation 9 : Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

La Ville de Laval fait partie de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et de ce fait, n'est pas ciblée dans l'approche de régionalisation de l'immigration.. Compte tenu des récentes données de l'ISQ à l'effet que la population lavalloise projetée pour 2041 est révisée **à la baisse** (- 3%) et de l'importance d'attirer et de retenir une main-d'œuvre pour les entreprises, il est essentiel que Laval puisse bénéficier au cours des prochaines années d'un apport constant de nouveaux arrivants pour contribuer à la vitalité de son territoire.

Orientation 10 : Coordination gouvernementale des services d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter notre capacité d'accueil.

Dans le dernier mémoire de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022, la Ville de Laval recommandait « *que le Gouvernement entame les démarches avec les municipalités afin de convenir d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le programme Mobilisation-Diversité qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une certaine flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions*».

Cette recommandation est encore d'actualité dans la mesure où le Programme d'appui aux collectivités (PAC), qui remplace le programme Mobilisation-Diversité (PMD) ne donne toujours pas une certaine flexibilité aux municipalités afin qu'elles puissent répondre aux besoins prioritaires des nouveaux arrivants et personnes immigrantes en ce qui concerne l'ensemble des services d'intégration.

Comme nous l'avons déjà démontré dans les données statistiques, Laval **a reçu chaque année, en moyenne, 3 231 nouveaux arrivants au cours de la période 2016 à 2021.** Il s'agit des nouveaux citoyens et citoyennes à qui la Ville et ses partenaires offrent des services d'installation, d'accueil et d'intégration. Certes la région de Laval bénéficie de l'apport de quatre organismes mandatés pour la mise en œuvre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) qui vise dans ses différents volets à accompagner les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et leur pleine participation à la vie collective. Cependant, ces quatre organismes ne suffisent pas à répondre à l'ensemble des besoins exprimés et il est donc nécessaire que la Ville à travers le PAC soutienne les initiatives de première ligne correspondant aux enjeux identifiés par l'ensemble des partenaires.

Suivant une analyse du PAC et de ses normes, divers enjeux sont soulevés :

- Bien que les objectifs du PAC soient partagés par la Ville de Laval, et au-delà des enjeux d'attraction, de rétention et de régionalisation, les questions de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes dans la région de Laval couvrent des enjeux beaucoup plus larges que ceux admissibles dans le cadre du PAC (promouvoir des relations interculturelles harmonieuses, ouverture au dialogue, lutte contre le racisme et la discrimination);
- Le PAC vise des enjeux en matière d'immigration qui ne tiennent pas toujours compte des réalités et des spécificités lavalloises;
- Les règles du PAC sont contraignantes pour la municipalité :
 - Le plan d'action concerté doit être approuvé par le MIFI pour que sa mise en œuvre soit soutenue;
 - Les actions admissibles au PAC du Plan d'action élaboré par la Ville de Laval et ses partenaires à la suite de la démarche du Cadre de référence en immigration et diversité ethnoculturelle devront être assujetties à l'approbation du MIFI;
 - Les initiatives admissibles ne répondent pas à l'ensemble des besoins en lien avec l'intégration des personnes immigrantes sur le territoire. Les initiatives relevant des services de première ligne sont non-admissibles et ne sont pas toutes couvertes par les autres programmes administrés par les partenaires accrédités du MIFI.

En ce qui a trait à la capacité d'accueil (point B de cette orientation), soulignons que l'augmentation des niveaux d'immigration jugée nécessaire, va de pair avec la capacité d'offrir aux nouveaux arrivants les conditions optimales d'établissement. Or, la pénurie de logements actuelle, constitue un frein à notre désir collectif de développement et ne doit pas être sous-estimée. Les municipalités font face à des défis grandissant à cet égard et nous enjoignons le gouvernement à poursuivre ses efforts en collaboration avec les municipalités pour accroître l'offre de logement social et abordable dans l'ensemble des régions du Québec.

Orientation 11 : Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil des personnes réfugiées et d'autres personnes ayant des besoins de protection, ainsi que des demandeurs d'asile.

La multiplication des conflits internationaux et des catastrophes naturelles a entraîné au cours des dernières années des déplacements importants de populations qui cherchent une terre d'asile. Le volet humanitaire, qui a toujours caractérisé les politiques d'immigration du Québec, est plus que jamais sollicité.

Cette orientation interpelle particulièrement les municipalités et leurs partenaires qui sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans l'accueil des réfugiés. Les quartiers sont les lieux où se présentent les défis de l'accueil et de l'intégration, là où se développe le sentiment d'appartenance. C'est là aussi que s'exprime la solidarité citoyenne.

Il est important que le gouvernement soutienne de façon concrète les municipalités et leurs partenaires dans cet engagement humanitaire. Les réfugiés, contrairement aux autres catégories d'immigrants pour qui l'établissement au Québec est un projet mûrement réfléchi, rencontrent des défis énormes dans un très court laps de temps et dans des conditions particulièrement difficiles. La Ville de Laval a une longue tradition d'accueil des personnes qui quittent leur pays d'origine pour des motifs humanitaires. Elle fait partie des 14 villes identifiées par le gouvernement pour accueillir les personnes réfugiées. **A Laval, un seul organisme est mandaté pour l'accueil des personnes prises en charge par l'État.** Avec son réseau de partenaires, la Ville a mobilisé les différents acteurs, tant institutionnels que communautaire, et coordonné la mise en place des différentes stratégies pour l'accueil des personnes réfugiées ou en demande de statut.

C'est ainsi que le Comité concerté des partenaires pour l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Laval a été créé et a permis le déploiement de mesures favorisant leur accueil, leur établissement et leur intégration. Fort des résultats de cette expérience, le Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval qui voit le jour en janvier 2017 poursuit les travaux quant aux actions à réaliser. Cette mobilisation des partenaires sur le terrain a permis à Laval de mettre en place tout un dispositif pour accueillir les personnes ressortissantes ukrainiennes et élaboré un outil permettant aux partenaires de mieux les orienter vers les services auxquelles elles avaient droit.

Faisant partie de la Grande région de Montréal, Laval a également accueilli sur son territoire des milliers de personnes demandeuses d'asile venu principalement du chemin Roxham et d'autres points de passage. Préconisant une approche basée sur des valeurs humanitaires, la Ville a jugé bon de réunir des partenaires en vue de trouver des pistes de solution aux enjeux vécus dans le milieu, tant par des organisations confrontées aux limites de leur offre de services aux demandeurs d'asile que les demandeurs d'asile eux-mêmes vivant dans des conditions de vulnérabilité. Un plan d'action - *Demandeurs d'asile*

– *Laval 2023-2025* a ainsi été élaboré. **Des leviers financiers sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan d’action.**

Orientation 12 : Niveaux d’immigration

Scénario 1

- A. Augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre les 60 000 admissions en 2027;
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l’obtention d’un CSQ du PEQ volet « Diplômés du Québec »

Scénario 2 : Maintenir les cibles d’immigration à 50 000 admissions annuelles sur la période.

Lors du dernier exercice de planification de l’immigration, l’Institut de la Statistique du Québec (ISQ)³ identifiait Laval comme faisant partie des deux régions administratives dont les populations continueraient de croître d’année en année jusqu’en 2041. Laval était au premier rang des régions qui enregistrerait la plus forte variation projetée de la population entre 2016 et 2041 (+ 22,4%).

En 2022, alors que la population projetée à l’horizon 2041 pour l’ensemble du Québec reste pratiquement inchangée (+ 0,04 %), 15 des 17 régions administratives voient leurs perspectives de croissance être révisées à la hausse. Les deux autres, soit Montréal et Laval, voient quant à elles leur population projetée pour 2041 être révisée **à la baisse**, soit respectivement – 7,9 % et – 3,0 %. Ces nouveaux résultats s’expliquent notamment par les plus récentes données qui illustrent une réalité moins favorable aux grands centres urbains et par la répartition régionale de l’immigration permanente et temporaire (un peu moins concentrée à Montréal). La pandémie et les migrations interrégionales qu’elle a provoquées font en sorte que Laval est confronté à un défi démographique qu’elle ne pouvait imaginer il y a 4 ans. Son bilan démographique actuel demeure positif grâce à l’apport de l’immigration internationale.

La Ville de Laval privilégie ainsi le scénario 1 et l’augmentation des volumes d’immigration proposés pour la période à venir soit augmenter graduellement les cibles totales pour atteindre les 60 000 admissions en 2027. Elle est en accord également avec l’orientation d’admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l’obtention d’un CSQ du PEQ volet « Diplômés du Québec ».

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019*, [En ligne], Québec, L’Institut, 85 p. [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf].

6 Recommandations

R.1 : Que le système d'immigration puisse être agile et évoluer selon le contexte du marché du travail pour s'arrimer le plus possible à la réalité de l'ensemble des régions. Les travailleurs étrangers de Laval **qui détiennent une offre d'emploi validée** devraient bénéficier des mêmes opportunités que ceux des autres régions ;

R. 2 : Que la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration convienne avec les municipalités d'un cadre de référence pour les ententes conclues dans le Programme d'appui aux collectivités (PAC) qui tiennent compte des orientations gouvernementales et des priorités régionales, tout en garantissant une flexibilité dans leur mise en œuvre pour répondre aux réalités de chacune des régions ;

R.3 : Que le MIFI puisse soutenir plus activement les initiatives des partenaires communautaires et institutionnels en matière d'employabilité et d'intégration d'emploi. Les programmes actuels du MIFI, notamment le PAC est assez limitatif à cet égard, ne soutenant pas les projets d'accompagnement et d'intégration en emploi ;

R.4 : Que soit établi un partenariat étroit avec les municipalités et les partenaires appelés à relever le défi de l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile au niveau local et que les ressources financières conséquentes soient consacrées à l'atteinte des objectifs.

R.5 : Que soient considérées et soutenues, les différentes initiatives d'apprentissage du français mises en place par d'autres partenaires communautaires et/ou institutionnels en complémentarité avec l'offre de cours de Francisation Québec. Les différents programmes de financement offerts par le MIFI devraient donc accompagner ces initiatives.